



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Affaires sociales: services extérieurs

Question écrite n° 32973

Texte de la question

Reponse. - Les rumeurs faisant état d'une modification éventuelle de l'organisation de la tutelle ministérielle sur les organismes de sécurité sociale de Moselle sont dénuées de tout fondement. Il n'est absolument pas envisagé de remettre en cause le rattachement de ce département à la région de sécurité sociale d'Alsace, ni de modifier le régime local dont il relève. Afin d'apaiser définitivement les craintes qu'une telle éventualité a pu susciter, il a été décidé que le nouveau directeur régional des affaires sanitaires et sociales d'Alsace, dont la nomination est intervenue tout récemment, aura explicitement compétence, comme ses prédécesseurs, sur les caisses mosellanes.

Texte de la réponse

Reponse. - Les rumeurs faisant état d'une modification éventuelle de l'organisation de la tutelle ministérielle sur les organismes de sécurité sociale de Moselle sont dénuées de tout fondement. Il n'est absolument pas envisagé de remettre en cause le rattachement de ce département à la région de sécurité sociale d'Alsace, ni de modifier le régime local dont il relève. Afin d'apaiser définitivement les craintes qu'une telle éventualité a pu susciter, il a été décidé que le nouveau directeur régional des affaires sanitaires et sociales d'Alsace, dont la nomination est intervenue tout récemment, aura explicitement compétence, comme ses prédécesseurs, sur les caisses mosellanes.

Données clés

Auteur : [M. Laurain Jean](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32973

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : sécurité sociale

Ministère attributaire : sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 1987, page 6294

Réponse publiée le : 7 mars 1988, page 1069